

Motion populaire communale : Agissez pour l'économie locale et contre la surconsommation !

Face à la menace d'effondrement sociétal et environnemental, nous, citoyennes et citoyens soussigné.e.s, demandons au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal de lui proposer un ensemble de mesures drastiques visant à stopper l'affichage publicitaire (et non l'affichage à des fins culturelles ou politiques) sur l'ensemble du territoire de la commune de Peseux.

Premier signataire : **Jordi Gonzalez**

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (Du 17 octobre 1984)

Art. 101 ¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, année de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois la même motion populaire.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Commune de Peseux

Feuille N° _____

| N° | Nom | Prénom | Date de naissances | | | Adresse | Signature | |
|----|-----|--------|--------------------|----|----|--------------|-----------|--|
| | | | jj | mm | aa | | | |
| 1 | | | | | | rue + numéro | | |
| 2 | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | |

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière communale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

La présente feuille, même partiellement remplie, est à renvoyer jusqu'au 15 décembre 2019 à
Robin Augsburg, rue du Doubs 75, 2300 La Chaux-de-Fonds

Motivation

L'affichage publicitaire est omniprésent dans nos communes. Il conditionne les citoyen.ne.s à acheter des produits souvent nocifs pour l'environnement et le climat. Les publicités de marques de voitures affirmant que leur nouveau modèle est « le futur » alors même que notre monde est sur le point de s'effondrer du fait de l'émission de gaz à effet de serre ne peuvent plus être tolérées. Qui plus est, les publicités commerciales sont antisociales et discriminatoires. Elles proposent des produits que bien des citoyen.ne.s ne sont pas en mesure de s'acheter tout en imposant une norme sexiste, spéciste voire raciste. Ceci est oppressant et rabaissant. Finalement, la grande partie de l'affichage publicitaire se fait pour les multinationales, au dépend de l'économie locale. Afin d'améliorer les conditions de vie de tout.e.s les citoyen.ne.s, qu'ils/elles soient consommateurs.trices ou entrepreneur.e.s, il est donc nécessaire de stopper ce fléau et de rendre l'espace public à la population. À Genève par exemple, l'affichage publicitaire a cessé durant une brève période suite à une rupture de contrat. L'activité créative qui en a découlé sur les espaces laissés blancs doit être jugée comme une source d'inspiration qui permet de donner corps à une ville ou un village et de renforcer le lien social, fondement de notre commune. Libérer ces espaces permettrait aussi l'affichage à des fins non commerciales, à savoir culturelles ou politiques tout en assurant une meilleure représentation de tous les partis politiques, indépendamment de leur moyens financiers et assurant ainsi plus de démocratie.

